




U.S. PONTETIENNE AMICALE CYCLOTOURISME

Parcours du 50 km le 28 mars 2026

Départ / Arrivée : 1 Av. Pierre de COUBERTIN 84130 LE PONTET



ROUTES	LOCALITES	Km (cumul)	Observation
	LE PONTET (<i>gymnase de FARGUES</i>)		Départ
Chemin de la Banastière-Chemin de la nuit.	VEDENE	4	
Chemin du Moulin - Avenue de la Gare.	SAINT-SATURNIN (<i>gare</i>)	9	
D6 - Chemin des Taillades	LE THOR	12	
Chemin des 5 cantons - route de Cavaillon - Chemin de Saint Gervais.	ISLE sur LA SORGUE	18	RAVITO
Avenue de la libération - D938 - Chemin des Nesquières.	VELLERON	27	
Chemin de Touzon.	LE THOR (<i>Touzon</i>)	30	
Route de la Garance.	SAINT-SATURNIN	36	
D6	VEDENE	44	
D62 - Avenue des Floralies - Avenue de la Farandole.	LE PONTET	50	Arrivée
Dénivelé : + 132 /  OPENRUNNER: 14246938	Clôture des arrivées : 17 h 30.		

REGLEMENT :

Cette randonnée respecte les règlements de la FFCT. **Tout cyclo est sensé avoir lu et approuvé le règlement.**

Chaque participant choisit librement son circuit et en assume la responsabilité.

Une autorisation parentale est exigée pour les **moins de 18 ans** (voir bulletin d'inscription).

Les participants s'engagent à respecter strictement les règles du code de la route, les autres usagers, les consignes des organisateurs, la nature et l'environnement.

Cette randonnée n'est pas une compétition, **le port du casque est obligatoire.**

Pour le VAE, votre engagement vous oblige à utiliser un vélo à assistance électrique conforme aux normes légales de fabrication en vigueur.

En cas de perte, de vol ou d'accident, la responsabilité du club USP Amicale Cyclotourisme ne saurait être engagée.

EN CAS D'URGENCE : S.O.S. 112 – SAMU 15 – POMPIERS 18 Téléphone du responsable : 06 71 72 84 87.

